

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Publication : 01/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**Centre de Gestion
de la Manche**
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,**

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°2010-1357 du 09/11/2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 25 janvier 2024 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie B le 19/06/2024,

ARRÊTONS**ARTICLE 1^{er} :** **Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien, au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2024 :**

- Monsieur Mickaël AUVRAY, agent de maîtrise principal à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Rodolphe BION, agent de maîtrise principal à la SYNDICAT MIXTE DES ESPACES LITTORAUX DE LA MANCHE (SYMEL),
- Monsieur Jonathan CATHERINE, agent de maîtrise principal à la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- Monsieur Pascal DOLOUE, agent de maîtrise principal à la CCAS DE COUTANCES,
- Monsieur Aurélien LAROCHE, agent de maîtrise à la SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Monsieur Mickaël LECROERE, agent de maîtrise principal à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Dominique LESIGNE, agent de maîtrise principal à la VILLE DE LESSAY,
- Madame Catherine ROBERT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Monsieur Pascal ROUSSEAU, agent de maîtrise principal à la VILLE DE PONTORSON,
- Monsieur Hervé VOISIN, agent de maîtrise principal à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS.

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du **1^{er} juillet 2024** au **30 juin 2026**.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2026**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2027**.

ARTICLE 3 : La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :

- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg,
- Monsieur le Préfet de la Manche,
- Monsieur le Sous-Préfet de Coutances,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Monsieur le Président de la CCAS DE COUTANCES,
- Madame la Présidente de la SYNDICAT MIXTE DES ESPACES LITTORAUX DE LA MANCHE (SyMEL),
- Monsieur le Président de la SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE BRICQUEBEC-EN-COTENTIN,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LESSAY,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE PONTORSON,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : 01 JUL. 2024

Fait à Saint-Lô, le 19/06/2024

Le Président
MANCHE
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Jean-Dominique BOURDIN